

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04 73 39 50 31
mairie@authezat.fr

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2024/023 du 14 mai 2024**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 09

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves CHAMBON, maire par intérim.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2024.

Présents : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Ornella MIMY, Christelle REUGE ;

Excusés : Madame Isabelle DE ARAUJO, Messieurs Julien LACOUR, André FEUNTEUN.

Procurations : de Madame Isabelle DE ARAUJO à Monsieur Yves CHAMBON, de Monsieur André FEUNTEUN à Madame Ornella MIMY ;

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane KIHÉLI.

OBJET :

**EPF Auvergne
Rachat d'une parcelle**

Monsieur le maire propose de solder le rachat de la parcelle ZM 130 rue des Chaumes.

L'EPF Auvergne a acheté pour le compte de la commune ce bien de 1 315 m².

Le montant de la cession s'élève 25 652,54 euros hors taxes. Sur ce montant, s'ajoutent des frais de portage pour 10,42 euros dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2024.

La TVA sur marge est égale à 2,08 euros (sur les frais de portage), soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 25 665,04 euros.

La commune a réglé à l'EPF Auvergne 25 600 euros au titre des participations. Le restant dû est de 65,04 euros.

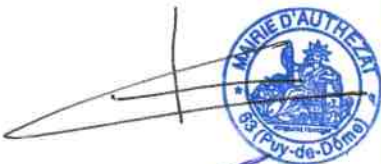

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rachat par acte administratif de ce terrain, et accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus. Il autorise le Maire à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure et désigne le 1^{er} adjoint comme signataire de l'acte.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 17/05/2024.

Pour copie conforme ; en Mairie, le 17/05/2024.

Le Maire, Yves CHAMBON.


Le secrétaire de séance,
Stéphane KIHÉLI.